

WIMA Actualités

Solidarité avec les
Paysans du Nord Kivu

Numéro 58

novembre 2023

WIMA : “Des personnes fortes pour le développement dans la paix !” Traduction de “Watu Imara kwa Maendeleo katika Amani”

Comment ne pas se sentir un peu dépassé par tout ce que notre actualité charrie d'inquiétude ?

Dans notre pays nombreux sont ceux qui ont pensé, jusqu'à peu, que l'état de guerre avait déserté notre Europe, que le niveau de violence dans le monde allait inexorablement diminuer sous l'effet de l'éducation et celle des organismes internationaux. Notre réveil est brutal. Soudain, l'horizon de nos espoirs se rétrécit, en butte aux sempiternels enchaînements d'inextricables conflits ; certains de nos compatriotes sont directement touchés ; les valeurs démocratiques qui nous apparaissent comme devoir s'imposer au monde sont largement remises en cause ; à nos préoccupations familiales et personnelles s'ajoute maintenant une inquiétude plus profonde, plus diffuse, ...

Décidemment la justice et la paix espérées, la sérénité qui en découle ne sont pas pour demain. **Mais que faire d'autre que de continuer à creuser notre petit sillon d'espérance ? Les acteurs de l'université du Graben sont de ceux qui tracent ce sillon, avec savoir-faire et opiniâtreté, dans un environnement très périlleux. Soutenons-les !**

Notre rencontre avec Malu Malu date de 30 ans. Il fut le premier à avoir été envoyé dans notre riche région par la toute nouvelle université du Graben à BUTEMBO. Par la suite Soly, Jean Bosco, Daniel, Alphonse, Jean Berchmans, Antoine, Jean-Paul, Salomé, et les autres, sont arrivés ; tous avaient pour mission de mieux se former pour participer au développement humain de leur territoire. Nous avons été impressionnés par leur courage opiniâtre, par leur engagement au service d'une espérance qui dépasse nos horizons de vie personnelle. Le bâton de ce relais d'espérance passe encore aujourd'hui de main en main.

Nous vous proposerons dans le prochain numéro l'interview de Mme Patricia WUNDI, sortie de l'UCG en médecine ; elle se spécialise en obstétrique au Bénin et prépare ces jours-ci un mémoire important.

Aujourd'hui, vous trouverez ci-dessous le résumé d'un article sur ce que pourrait être la justice internationale ; il a été écrit par Jean-Paul WASINGYA dans le cadre des travaux pour sa thèse préparée à Lyon.

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

Dimanche 3 décembre, 16h

Monestier de Clermont, salle paroissiale 159 Grande rue

Vous êtes cordialement invités

Bilan de l'année / Perspectives / Pot de l'amitié

Possibilité de covoiturer à partir de Grenoble (06 37 56 59 45 ou 06 71 64 23 02)

Des nouvelles du travail universitaire de Jean-Paul WASINGYA

Jean-Paul WASINGYA MUSAVULI est arrivé de BUTEMBO dans notre région il y a deux ans. Son but : obtenir le grade universitaire de docteur en soutenant une thèse. C'est un travail exigeant, surtout dans des conditions de vie pas faciles. Le but pour l'université du Graben (UCG) qui l'envoie : disposer d'un enseignant supplémentaire, bien formé. L'UCG renforce ainsi sa capacité à délivrer des diplômes reconnus internationalement à la suite d'enseignements de qualité. Ses laboratoires de recherche participent à proposer les évolutions souhaitables pour un meilleur développement. Élever le niveau des compétences locales est le passage obligé pour contribuer à trouver une juste place dans notre monde complexe.

Notre question aujourd'hui : comment le sujet de recherche choisi par Jean-Paul WASINGYA peut-il servir le développement de sa région ? Pour y répondre nous avons lu un premier article soumis par Jean-Paul au comité de direction de *Parcours et Initiatives*, la revue interdisciplinaire de l'université du Graben.

Cet article a été accepté pour sa publication. Le résumé proposé-dessous nous paraît susceptible d'éclairer notre question de néophytes. Nous l'espérons fidèle. S'intéresser à un contenu des formations de l'université que nous soutenons demande un effort. Y consentir permet de mieux rejoindre ceux des futurs professeurs que nous accueillons et, surtout, de mieux comprendre la cause que notre association prétend contribuer à servir, bien modestement certes, la noble cause d'un développement plus juste. Bonne lecture !

Justice globale et développement humain

Travailler efficacement pour promouvoir le développement d'une région passe nécessairement par la mobilisation des acteurs locaux. Mais les phénomènes transnationaux comme les pandémies, le dérèglement climatique rappellent la nécessité de concilier les deux aspects du développement : le local et le global autrement dit « Penser global, agir local ».

L'idée de développement évoque d'emblée l'inégale répartition des richesses ; ne parlait-on pas de tiers-monde en faisant référence au Tiers-État, parent pauvre de la société d'ancien régime. Pour les pays en développement, avoir droit au chapitre dans les échanges économiques, dans le concert des nations pose d'emblée la question de la justice. La justice n'est-elle pas un autre nom du développement ?

La plupart des auteurs spécialistes ont pensé jusqu'à présent la question de la justice, dans le cadre restreint d'un État, d'une société bien définie, une justice sociale en quelque sorte. Depuis une bonne cinquantaine d'années, nous sommes à l'ère de la mondialisation économique ; la fracture Nord-Sud est béante. Il devient nécessaire de penser la justice non seulement au niveau social, au niveau de chaque État, mais aussi à l'échelle planétaire, une « justice globale », entre les États.

Le monde dans lequel nous vivons est fortement inégalitaire.

L'Indien Amartya SEN a mis au point en 1990 l'IDH ou indice de développement centré sur l'humain ; calculé tous les ans cet indice permet de mieux apprécier les écarts entre les pays du monde. Il met en lumière « le rideau de fer des inégalités » entre le Nord et le Sud. En 2014 OXFAM faisait remarquer que si on mettait dans un bus les 85 personnes les plus riches du monde, ce

dernier renfermerait l'équivalent de la fortune de la moitié la plus pauvre de l'humanité ! Depuis 2014, l'écart s'est encore creusé.

Au-delà des sentiments d'indignation nés de la prise de conscience de cette situation, on peut se poser la question suivante : que faut-il pour l'édification d'un monde plus juste ? Une aide ? Une assistance des pays riches aux pays pauvres ?

Mais l'assistance ne constitue-t-elle pas elle-même une forme d'injustice ? Que deviennent la spécificité des États assistés, leur authenticité, leur liberté, leur souveraineté, leur droit à s'autodéterminer ?



Amartya Sen

Né en 1933, **Amartya SEN** est un économiste indien. Spécialiste des problématiques de la pauvreté et du développement, il a reçu le prix Nobel d'Économie 1998 pour « sa contribution à l'économie du bien-être ».

Dans un ouvrage paru en 2000, A. **SEN soutient la thèse selon laquelle il n'y a de développement que par et pour la liberté.** La tyrannie, l'absence d'opportunités économiques, l'inexistence des services publics, l'intolérance sont autant d'entraves à la liberté.

Par quelles voies promouvoir plus de justice dans un monde globalisé ? Deux conceptions opposées.

Tendre vers plus de justice globale peut être atteint par deux voies très différentes. La première préconise le transfert des ressources des pays riches vers les pays pauvres, alors que la seconde considère que pour juguler les écarts, il s'agit de garantir aux pauvres du monde des pouvoirs d'agir pour qu'ils deviennent agents de leur propre développement.

Transférer des ressources

Le transfert de ressources est idéal en théorie : les pays nantis apporteraient leur contribution au développement des pays pauvres par l'aide ou l'assistance de façon à atteindre au moins l'égalisation des besoins élémentaires : se nourrir, se soigner. Cette théorie est fondée sur une idéalisation des relations internationales : elle tend à représenter les États comme des personnes dotées d'une éthique ; ce n'est pas le cas.

D'un point de vue pratique, ce système nécessite l'existence d'un État-providence mondial. Le gouvernement de la France, est capable d'imposer le devoir de justice, grâce à la fiscalité par exemple. Il n'existe aucune institution internationale légitime capable d'assurer la police d'une redistribution des richesses entre États. On peut craindre aussi que les ressources transférées ne soient bien vite consommées sans que leurs besoins soient éteints. Ce système de transfert n'est pas de nature à promouvoir l'indépendance des pays assistés vis-à-vis des donateurs : il ne les encourage pas à mobiliser les énergies pour aller vers une indépendance, même si souhaitée.

Garantir aux pauvres du monde d'être capables d'agir pour se développer

Pour la deuxième approche de la justice globale, le transfert des ressources ne saurait suffire à enclencher un véritable développement humain. L'analyse des obstacles réels qui empêchent les individus ou les peuples de pouvoir tirer profit de leurs ressources disponibles est ici prioritaire : le niveau d'éducation, l'état de santé, les rapports de force, les discriminations diverses doivent être repérées, analysées. La question centrale n'est-elle pas de permettre aux personnes concernées par les situations d'injustice, d'accéder au pouvoir de réaliser ce qui leur apparaît conforme à leur dignité humaine, ou autrement dit la capacité de choisir librement leurs objectifs de vie et de réaliser véritablement leurs objectifs. Lever les obstacles est la voie à suivre.

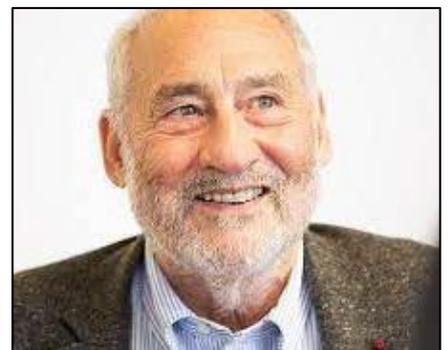
Attrayante en soi, cette deuxième approche de la justice globale présente cependant quelques limites.

Sa théorie repose sur l'hypothèse que, de façon universelle, la capacité pour chacun d'accomplir le plus largement possible ce qui le valorise en tant qu'être humain, représente le bien. Cette hypothèse peut être jugée comme relative à des choix de valeurs culturelles, éthiques et politiques auxquelles nul n'est obligé d'adhérer. D'un point de vue pratique la mise en œuvre s'inscrit dans le temps long de l'éducation et ne répond pas à l'urgence des famines, de la malnutrition et des épidémies.

En somme, ces deux façons de tendre vers la justice globale balancent entre deux pôles opposés : d'une part répondre à l'urgence ou sacrifier le long terme. Les deux approches ont cependant un point commun : elles sont possibles dans le cadre restreint d'un pays, mais transposées à l'échelle mondiale elles butent toutes deux sur l'absence d'une autorité mondiale.

Que serait un modèle nouveau de justice globale et de développement humain ?

La question suivante est cruciale : quelles motivations peuvent pousser les pays nantis à prendre en charge les exigences du bien-être des pays pauvres ? Pour tenter d'y répondre, Jean-Paul s'appuie sur les travaux de l'économiste, Joseph Stiglitz. Ce dernier a affirmé dans un rapport célèbre « Le monde devrait aider les pays en développement. Pas seulement dans un esprit humanitaire, mais dans son propre intérêt ». Les situations de grande injustice entre pays devraient être écartées par simple intelligence des conséquences explosives qu'elles sont susceptibles de provoquer. En pratique, cette éthique de l'intérêt bien compris pourrait être appliquée au domaine du commerce mondial. On exigerait dans ce cas des procédures de négociation plus équitables, en d'autres termes on devrait promouvoir une justice procédurale en lieu et place d'une justice distributive. Réformer l'organisation mondiale du commerce (OMC) deviendrait alors prioritaire.



Joseph STIGLITZ né en 1943 à Gary (Indiana), est un économiste américain, lauréat du prix Nobel d'économie en 2001. Il fait siens des sujets comme les causes et conséquences des inégalités, la persistance du chômage, la fréquence des crises financières.... Il a par ailleurs été nommé à l'Académie pontificale des sciences sociales.

En guise de conclusion

Il ne peut y avoir de véritable développement humain à l'échelle planétaire si le monde reste fracturé par des inégalités extrêmes. Quelles conditions pour rendre possible un monde plus juste ? Les deux principales approches de la justice globale pour éclairer cette question sont insuffisantes. L'éthique de « l'intérêt bien compris » s'impose.

En effet, l'intelligence des intérêts des uns et des autres rend possible l'existence de procédures équitables de négociation en vue de l'intérêt mutuel. Sans cela, la coopération Nord-Sud ne restera qu'un vaste marché de dupes. Ces contrats procéduraux reposent cependant sur la fiction que les agents contractants sont des acteurs égaux en capacité. Pour atteindre la justice globale, le principe de l'avantage mutuel des cocontractants ne doit-il pas céder le pas à celui du respect de la dignité intrinsèque de tous les êtres vivants.

La réflexion de Jean-Paul s'orientera sur cette voie qui permettra d'intégrer les enjeux écologiques.

Visite de Jean Berchmans

Le 7 août dernier nous avons eu la joie de rencontrer Jean BERCHMANS qui commençait un périple en Europe pour trouver des ressources complémentaires nécessaires aux chantiers dont il est responsable à BUTEMBO.

Nous reviendrons en assemblée générale sur ces échanges : son projet de renforcer l'attractivité du CEFADES auprès des jeunes dans le domaine de l'écologie et du développement durable ; le rachat depuis un certain temps déjà, par Energie du Nord-Kivu (ENK), de la centrale



Jean Berchmans 7 août

hydroélectrique d'Ivugha, ENK en construit une nouvelle pour alimenter Butembo et Béni ; Alphonse, qui a étudié à Grenoble, dirige maintenant l'école de commerce ; l'UCG doit construire un nouvel amphithéâtre pour faire face à l'afflux des étudiants attirés par la qualité des enseignements, notamment en médecine ; **il y a maintenant, dans chaque centre de santé du territoire, un médecin qui a été formé**

à l'UCG. Nous apprécions particulièrement cette dernière nouvelle : elle prouve que notre action est vraiment utile !

Je veux exprimer ma solidarité ; je remplis le formulaire papier ci-dessous

ou celui en ligne : pour cela je clique (version internet du bulletin) ou je recopie le lien ci-dessous (version papier)

<https://www.helloasso.com/associations/wima-solidarite-avec-les-paysans-du-nord-kivu/adhesions/je-veux-etre-solidaire-2>

Pour tout don, vous recevrez en temps utile le justificatif pour bénéficier de la déduction fiscale de 66%

À renvoyer à WIMA – 5, rue Federico Garcia Lorca - 38100 Grenoble – Crédit Mutuel 00021699901

✂

NOM **Prénom**
Adresse N° rue Code Ville

Tél. **Adresse Internet :**

Veillez trouver ci-joint mon don de€ (total) correspondant à :

Veillez SVP cocher la ou les case(s) de votre choix

Parrainage(s) d'étudiantes (180 € pour participer en partie aux frais de scolarité d'une étudiante à l'UCG)

180 € X = € 1 parrainage revient, après déduction fiscale, à 60€

À noter : on peut donner pour une partie de parrainage ou pour plusieurs.

Don libre : pour le financement de différentes actions (équipement médical, envoi de publications, etc ...)

€ après déduction fiscale, le don revient à 1/3 de la somme

Adhésion(s) annuelle(s) à l'association Wima :

Date Signature

10 € X = €